



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 15 octobre 2018 à 21 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Daniel Racette, Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Félix Champagne-Picotte était présent. La séance débute à 21 h.

1. Ouverture de la séance
2. Moment de recueillement
3. Lecture de l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
6. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice
 - 6.1 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 4072018 pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuel autonomes
7. **GESTION DU RÉSEAU ROUTIER**
 - 7.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel
 - 7.2 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18092018 pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins et les stationnements du territoire de la municipalité de Saint-Édouard
8. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 8.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer
 - 8.2 Modification de la structure organisationnelle
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

18-10-185 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	NOM	INITIALES	NUMÉRO	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Annie Lussier	P	# 5 – Daniel Racette	O	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A L'UNANIMITE
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

6. **GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18-10-186 Octroi d'un contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offre numéro 4072018 pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-07-120 - Autorisation à la Direction générale d'aller en appel d'offres sur le site internet du Système électronique de service d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et de Saint-Patrice-de-Sherrington ont été en appel d'offres sur le site du SEAO le 19 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé à l'ouverture des enveloppements des soumissionnaires le 16 août 2018 à 11 h 01 en présence de Monsieur Clément Costenza, Directeur général, municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et Monsieur Jean-Luc



No de résolution
ou annotation

Beudin, Directeur service d'incendie municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ont reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses
L'Arsenal	190 214,64 \$
Aréo-Feu Ltée	142 695,47 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la proposition a été réalisée et qu'elle est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a adopté la résolution 2018-10-177, lors de la séance du 10 octobre 2018, autorisant l'acquisition d'appareils respiratoires ;

CONSIDÉRANT QUE sur le bordereau le montant pour neuf (9) appareils respiratoires et l'équipement associé s'élève à 50 % du coût total de la présente soumission ;

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes à Aréo-Feu Ltée pour une somme totale de 71 347,74 \$ taxes incluses **ET QUE** cette dépense soit payée de la façon suivante : 48 000 \$ provenant du budget de fonctionnement et le solde payable via le fonds de roulement, remboursable en dix versements annuels égaux.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Annie Lussier	O	# 5 – Daniel Racette	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 2 – Gaétan Boulérice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		REJETE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			

7. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

18-10-187 Octroi de contrat suite à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18092018 pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins du territoire pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec une possibilité d'une saison optionnelle en 2021-2022

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-09-168 - Autorisation d'aller en appel d'offres sur le site internet du Système électronique de service d'appel d'offres (SÉAO) pour les opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres sur le site du SEAO le 21 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur – urbanisme et travaux publics a procédé à l'ouverture des enveloppements des soumissionnaires le 5 octobre 2018 à 10 h 01 en présence du Directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaire	Prix soumis taxes incluses
QC environnement & excavation Inc.	1 816 605,00 \$
Les excavations Saint-Patrice Ltée	749 624,79 \$
Benny d'Angelo Déneigement & Jardinage Inc.	1 330 905,75 \$
Les Entreprises Canbec construction inc.	Déposée en retard

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la proposition a été réalisée et qu'elle est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les options établies à l'article 3.7 Termes du devis d'appel d'offres :

- Prix au kilomètre pour le déneigement des routes et l'épandage de fondants et d'abrasifs
- Prix forfaitaire pour le déneigement des stationnements
- Prix forfaitaire pour l'entreposage, la fourniture d'abrasifs et de fondants
- Prix pour un équipement de souffleur supplémentaire

II EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins du territoire saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec une possibilité d'une saison optionnelle en 2021-2022 à Les Excavations Saint-Patrice Ltée tel que stipulé dans le formulaire de soumission pour les options A et B pour une somme totale de 557 501,57 \$ taxes incluses **ET QUE** cette dépense soit payée via le budget de fonctionnement.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P		
# 3 - Alain Dumouchel	N	Maire :			✓
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

8. **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer

18-10-188 Modification de la structure organisationnelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat pour le déblaiement, l'enlèvement de la neige, l'épandage d'abrasifs et de fondants sur les chemins du territoire pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec une possibilité d'une saison optionnelle en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de Directeur – urbanisme et travaux publics doit être revu suite au départ de M. Carl Simard ;

CONSIDÉRANT QU'un poste de surveillant doit être créé afin d'assurer la surveillance des opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT QU'UN nouvel organigramme a été déposé au comité des ressources humaines et affaires juridiques lors de la séance du 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines et affaires juridiques a **RECOMMANDÉ D'APPROUVER** la nouvelle structure organisationnelle et **D'AUTORISER** le Directeur général à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme fait partie intégrante de la résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER la nouvelle structure organisationnelle et **D'AUTORISER** le Directeur général à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	N	# 5 - Daniel Racette	N		
# 2 - Gaétan Boulerice	N	# 6 - Alain Poissant	N		
# 3 - Alain Dumouchel	N	Maire :			
# 4 - Marc Gaudreau	N	Maire suppléant :			✓
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-10-189 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21 h 37

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 - Annie Lussier	O	# 5 - Daniel Racette	O		
# 2 - Gaétan Boulerice	O	# 6 - Alain Poissant	P		✓
# 3 - Alain Dumouchel	O	Maire :			
# 4 - Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			
				ADOPTE A L'UNANIMITE	
				ADOPTE A LA MAJORITE	
				REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Félix Champagne-Picotte, urbaniste
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

